

**Compte-rendu du Conseil Municipal**  
**du 8 novembre 2021 – 20 heures, salle du Conseil Municipal**

**Présents** : Mesdames Virginie DELAHAYE, Nathalie GASC, Alison PETIT, Séverine QUENNESSEN, Corinne SERRE, Messieurs Thierry ARLETTAZ, Emmanuel BEAUVOIS, Patrick BONDEUX, Bruno CAVOY, Nicolas DUCHEMIN, Jean LEFEVRE, Jean-Pierre REVEL.

**Absents excusés** :

Madame Camille NORMAND  
Monsieur Michel SAUTEREAU  
Madame Nadia SOLLOGOUB

**Pouvoirs** :

Pouvoir de Madame Camille NORMAND à Madame Alison PETIT  
Pouvoir de Madame Nadia SOLLOGOUB à Monsieur Thierry ARLETTAZ  
Pouvoir de Monsieur Michel SAUTEREAU à Madame Virginie DELAHAYE

**Secrétaire de séance** : Madame Alison PETIT

Monsieur le Maire informe l'assemblée de la mise en place par la Croix Rouge de la Nièvre d'un Corps de Réserve d'Urgence. Les réservistes peuvent être des hommes, femmes enfants de plus de 12 ans (avec autorisation parentale), en bonne condition physique, pouvant consacrer quelques heures à plusieurs jours en cas de catastrophe majeure.

Il donne également lecture d'une lettre de la Poste au sujet des nouvelles modalités d'organisation de leurs services à Neuvy et notamment le recours à un « facteur-guichetier ».

Il n'y a pas de remarque sur le compte-rendu du dernier Conseil Municipal.

Monsieur le Maire informe l'assemblée des devis signés depuis la dernière séance.

Par ailleurs, Monsieur le Maire soumet à l'approbation du Conseil l'ajout d'une question à l'ordre du jour. Cet ajout est validé.

**Questions à l'ordre du jour** :

1- RECRUTEMENT D'AGENTS NON TITULAIRES – REMPLACEMENTS MOMENTANES D'AGENTS TITULAIRES

Monsieur BEAUVOIS quitte la salle.

Afin d'anticiper le remplacement éventuel et momentané de titulaires en congés de maladie, de maternité ou autres dans le cadre de l'activité de certains services, le Conseil Municipal à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à recruter pour l'année 2022, en cas de besoin, des agents non titulaires pour chaque service.

2- RECRUTEMENT D'AGENTS NON TITULAIRES – ACCROISSEMENT TEMPORAIRE D'ACTIVITE

Afin d'anticiper les besoins en personnel en cas d'accroissement d'activité, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, d'autoriser Monsieur le Maire à recruter pour l'année 2022, en cas de besoin, des agents non titulaires pour chaque service.

3- RECRUTEMENT D'AGENTS NON TITULAIRES – ACCROISSEMENT SAISONNIER D'ACTIVITE

Enfin, pour anticiper des besoins saisonniers, le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à recruter pour l'année 2022, en cas de besoin, des agents non titulaires pour chaque service.

4- PRIMES DE FIN D'ANNEE 2021 POUR LES AGENTS SOUS CONTRAT

Monsieur BEAUVOIS réintègre la séance.

Sur proposition de la commission du Personnel réunie le 11 octobre 2021, le Conseil décide à l'unanimité de reconduire le dispositif d'une prime de 150 € aux agents contractuels pour 12 mois de présence dans la collectivité, en conditionnant son octroi à une présence ininterrompue de six mois dans la collectivité de l'agent toujours en contrat au 31 décembre 2021. Le montant de la prime sera proratisé au nombre de mois réalisés dans la collectivité.

5- NOËL DES ENFANTS DU PERSONNEL COMMUNAL – CARTES CADEAUX

Comme les années passées et sur proposition de la commission du Personnel, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, d'offrir une carte cadeaux, souscrite auprès d'un organisme spécifique, de 30€ aux enfants (jusqu'à 16 ans) du personnel communal pour Noël.

6- NOËL DU PERSONNEL COMMUNAL – CHEQUES CADEAUX ACHETEZ EN CŒUR DE LOIRE

Pour rappel, la Communauté de Communes Cœur de Loire a créé une plateforme internet sur laquelle les commerçants qui le souhaitent sont référencés. Des commandes en ligne sont possible, et sont également proposés des chèques cadeaux à valoir chez les commerçants du territoire référencés. L'année passée, le Conseil Municipal avait décidé d'offrir aux agents de la commune, un chèque cadeau d'une valeur de 50 €. L'objectif était double : offrir du pouvoir d'achat supplémentaire aux agents d'une part, et

## 10- CONVENTION POUR L'ACQUISITION DE CAPTEURS DE MESURE DE CO2

Pour rappel, la loi portant engagement national pour l'environnement a rendu obligatoire la surveillance de la qualité de l'air intérieur dans certains établissements recevant un public sensible, à savoir, les crèches, les haltes-garderies, les centres de loisirs, les écoles maternelles, élémentaires, collèges, lycées.

Le SIEEN propose aux communes adhérentes à la compétence Maîtrise de la Demande en Energie et Conseil en Energie Partagée du SIEEEN, l'acquisition de capteurs de mesure de CO2 pour la surveillance de la qualité de l'air intérieur. L'achat de ces équipements, d'une valeur unitaire de 250,00 € H.T., est subventionné par le SIEEEN à hauteur de 75 % du montant H.T., Sur proposition de la commission Travaux réunie le 4 novembre, le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'acquérir 10 capteurs pour les écoles et le centre de loisirs.

Monsieur le Maire adresse ses remerciements à toutes les personnes venues aider à l'organisation de la fête d'Halloween le 31 octobre à la salle polyvalente. Une soixantaine d'enfants était présente. La manifestation a rencontré un franc succès. Bravo et merci à tous !

Le 1<sup>er</sup> novembre, la municipalité a déposé une rose devant la tombe des 18 anciens maires inhumés dans le cimetière communal. Cette opération visant à honorer les anciens édiles de la commune, a été réalisée suite à la suggestion du Conseil des Sages.

Les prochains événements :

- La cérémonie du 11 novembre se tiendra à 10h30 Place de la Maire, puis au monument aux Morts. Des enfants des écoles liront des textes honorant la mémoire des combattants, et la chorale de Neuvy chantera la Marseillaise. La cérémonie se poursuivra à 11h30 à Annay. Pour cette occasion, pas d'obligation de présenter un passe sanitaire, pas de masque obligatoire.
- Le vendredi 26 novembre à 19h, la municipalité accueillera à la salle des fêtes les nouveaux arrivants sur la commune. Les associations sont conviées pour présenter leurs activités.
- Le samedi 4 décembre à 11h, une gerbe sera déposée à la stèle située Chemin des Mariniers dans le cadre de la journée nationale d'hommage aux Morts pour la France pendant la guerre d'Algérie et les combats du Maroc et de la Tunisie.
- Le samedi 4 décembre à 21h, à la salle des fêtes, le groupe soul Vic'Team donnera un concert gratuit avec une participation au chapeau, au bénéfice du Téléthon. Passe sanitaire obligatoire.
- Le dimanche 5 décembre, le marché de Noël se tiendra comme chaque année à la salle polyvalente, avec notamment des animations proposées par les associations de Neuvy au profit du Téléthon. Passe sanitaire obligatoire.

Par ailleurs, les travaux du Conseil Départemental sur l'ouvrage des Pelus sont terminés. La voie habituelle a été ré-ouverte à la circulation.

Les travaux d'aménagement des extérieurs de l'église et de la Chapelle sont terminés. Ces travaux ont permis de rendre l'édifice accessible et une place PMR a été réalisée. Il restera à finaliser l'ensemble pour le marquage au sol des différents éléments.

Monsieur le Maire indique qu'aucune observation n'a été portée sur le cahier de doléances depuis le dernier Conseil Municipal.

La parole est donnée au public.

Une habitante signale la présence d'une tranchée dangereuse rue de Bellevue, au niveau des travaux de la résidence Séniors. Le nécessaire est prévu pour le lendemain.

Monsieur le Maire conclue la séance en évoquant les travaux réalisés pour le nettoyage des ilots de la Loire à Neuvy. Ces travaux ont été réalisés par une société mandatée par le CNPE de Belleville/Loire, avec l'autorisation et sous le contrôle des services de la Direction Départementale des Territoires. Les élus ne cachent pas leur déception quant au résultat. Monsieur le Maire insiste à nouveau sur la dangerosité des ilots situés sur la Loire à Neuvy, dont la végétation représente un obstacle à l'écoulement de l'eau : quelles en seront les conséquences pour le bourg de Neuvy en cas de crue de la Loire ou de montée des eaux de la Vrlle ?

Monsieur le Maire clôt la séance à 21h.

Le prochain Conseil Municipal se tiendra le lundi 6 décembre 2021.

Le secrétaire de séance,  
Alison PETIT

Le Maire,  
Patrick BONDEUX

